



Augmentation de la pension alimentaire

Par **Couete**, le **02/06/2011** à **18:05**

Bonjour, quels sont les motifs valables pour envisager une augmentation de pension alimentaire? Pour mon cas personnel, mon ex compagnon ne prend pas notre fille quelquefois, et la, il ne la pas vu depuis les vacances de paques, demain vendredi, je ne sais pas s'il va venir la prendre également!!!!!! Et il ne me prévient jamais, c la surprise chaque fois. (il a dit à ma fille qu'il ne la prendrais pas plusieurs fois à la suite, exprés pour voir ma réaction. Qu'en pensez vous, dois je intervenir, prévenir mon avocat? Que feriez vous? je me pose beaucoup de questions. Je trouve que c'est un comportement irresponsable. merci de vos conseils

Par **Claralea**, le **02/06/2011** à **18:42**

[citation]il a dit à ma fille qu'il ne la prendrais pas plusieurs fois à la suite, exprés pour voir ma réaction[/citation]

Quelle intelligence ! Et il ne s'est pas posé la question de savoir ce que ça ferait surtout à sa fille !

Vous pouvez saisir le JAF pour demander une revision du montant de la pension alimentaire puisque vous avez votre enfant meme pendant ses DVH, ce qui vous fait plus de frais. Et demandez à ce que ses DVH soient réduits afin que vous puissiez organiser vos week end sans avoir besoin de l'attendre.

Donc ne dites rien à votre fille, puisqu'il va la questionner et ça evitera à la petite de se retrouver entre deux feux. Saisissez le JAF sans prevenir personne, il sera informé par courrier du jour du rdv avec le JAF, par contre c'est long, ça peut prendre quelques mois.

En attendant, afin de vous préserver et avoir des preuves, envoyez lui un courrier recommandé AR en lui demandant de vous prévenir par courrier AR également des week end où il est sur de pouvoir venir prendre sa fille.

Par **Couete**, le **02/06/2011** à **19:31**

Je peux lui faire un courrier mais il ne me répondra pas. Il n'y a plus aucune communication. En fait, son comportement est dû au sentiment de haine et de rancune à mon égard. C'est une sorte de règlement de compte. Toujours par rapport à moi. Exemple pour les devoirs,

pendant les vacances de pâques, elle à gardé une partie de ses devoirs, pendant la semaine chez son père, il lui a dit qu'elle n'avait pas a faire ses devoirs chez lui, que ses devoirs doivent être fait chez moi!!!! Suite à cela, je lui ai envoyé un texto lui stipulant que ce n'est pas parce qu'il n'a pas la garde, qu'il doit s'abstenir de participer au minimum à ses devoirs, qu'il doit appliquer son role de père. En saisissant le JAF, pour la pension alimentaire,il n'est pas nécessaire de passer par un avocat? Il a refait sa vie depuis 3 ans, moi également, le JAF prend il en compte le concubin(e) de chacun?

Par **Claralea**, le **02/06/2011** à **19:36**

Ce n'est pas tant les ressources du concubin qui sont prises en compte mais le fait que vos charges sont divisées par deux puisque vous n'avez plus tout à payer seul. Donc le JAF demande les ressources du foyer et calcule en fonction des revenus/charges de chaque foyer